



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS)

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_113 : Finances - Cession d'une remorque

Finances locales - Divers

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L2241-1,
Vu la délibération n°2022-141 permettant l'utilisation de la plateforme Agorastore pour la cession de matériels,
Considérant qu'il y a lieu de céder certains matériels n'ayant plus d'utilité pour la communauté de communes,*

Il est proposé aux communes du territoire d'acquérir un matériel de Plaine Limagne au tarif suivant :

Remorque	
Marque	Lider
Modèle	Robust acier 2m50
PTAC	1300 kg
Autres infos	Caisse basculante et ridelles
Immatriculation	HD-256-HD
Année	2017
Prix	700,00 €

Il est proposé de vendre le bien en priorité aux communes. La date limite de réponse pour les communes est fixée au 3 août 2025.

Si le matériel n'est pas cédé à une commune du territoire, il sera mis en vente aux enchères et vendu au prix marteau sur la plateforme agréée Agorastore, avec laquelle Plaine Limagne dispose d'une convention signée.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de fixer le prix de vente du véhicule de Plaine Limagne comme défini ci-dessus,**
- **d'autoriser le président à effectuer les démarches et à signer l'acte de cession du matériel à l'acquéreur,**
- **d'autoriser le président à procéder à la mise aux enchères du matériel par tous moyens,**
- **de procéder à la sortie d'inventaire de ce bien une fois vendu,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les autres démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement